

PARENTS

Le Relais :

- vous informe sur les différents modes de garde du jeune enfant
- vous renseigne sur les conventions collectives du particulier employeur
- vous accompagne pour vos démarches administratives (CAF, URSSAF) ainsi que pour des aides éventuelles (CAF et Conseil Départemental)
- vous assure une mise en relation avec des assistantes maternelles agréées et des auxiliaires parentales pré-sélectionnées, conformément au label "Charte Qualité 92"
- vous transmet la liste des disponibilités professionnelles
- vous propose une mise en relation avec des familles à la recherche d'une garde partagée
- vous soutient dans la mise en œuvre du dispositif de formation continue et qualifiante de votre salarié.

ENFANTS

Le Relais :

- anime des accueils jeux pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur auxiliaire parentale
- propose diverses animations : spectacles, temps festifs, éveil musical, art plastiques
- met à disposition un espace de jeux adapté.

Salimat BACARI
Responsable du Relais Petite Enfance
vous accueille

Sur rendez-vous :

- **Lundi et jeudi** : de 17h à 19h. • **Mardi et vendredi** : de 17h à 18h. • **Mercredi** : de 14h à 18h

Lors de permanences téléphoniques : • **Mardi et jeudi** : de 14h à 16h

Lors des ateliers d'éveil :

Destinés aux assistantes maternelles indépendantes et aux auxiliaires parentales, accompagnées des enfants :

- **Lundi et jeudi** : de 9h30 à 11h30 - réservés aux assistantes maternelles
- **Mardi et vendredi** : de 9h30 à 11h30 - réservés aux auxiliaires parentales
- **Mercredi** : de 9h30 à 11h30 - réservé aux auxiliaires parentales et aux assistantes maternelles, sur inscription.



RELAIS PETITE ENFANCE

18 bis, avenue de Montrouge - 92340 BOURG-LA-REINE
01 79 71 41 32 - ramrap@bourg-la-reine.fr

Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance est un service municipal agréé et soutenu par la CAF des Hauts-de-Seine.

Animé par une professionnelle de la Petite Enfance, le Relais favorise et valorise l'accueil du jeune enfant gardé au domicile des parents ou chez une assistante maternelle indépendante.

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES INDÉPENDANTES

Le Relais :

- vous permet de faciliter les échanges entre assistantes maternelles et d'autres professionnels de la Petite Enfance
- vous informe sur vos droits, devoirs et la réglementation en vigueur : convention collective, statut ...
- vous informe sur les conditions d'obtention de l'agrément et de ses avantages
- vous soutient et vous accompagne dans l'exercice de votre profession : ateliers d'éveil, formation, réunion d'information...

AUXILIAIRES PARENTALES

Le Relais :

- vous propose des entretiens de pré-sélection au titre du label *Charte Qualité 92*
- vous assure un suivi et un accompagnement professionnel : ateliers d'éveil, visite à domicile, regroupement pédagogique
- vous informe sur vos droits, devoirs et réglementation en vigueur : convention collective, formation...

Conditions pour la pré-sélection :

- 3 ans d'expérience à temps plein, vérifiable et/ou qualification dans le domaine de la Petite Enfance
- formation aux gestes de premiers secours ou engagement de formation dans les 6 mois suivants.

